

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN PROJECT ROOM - ASBL

Les critères pour être éligible

- l'association doit avoir son siège social au Luxembourg et être active dans le milieu artistique
- la présence de l'association aux ateliers doit être liée à un projet artistique documenté

Documents à fournir

- une présentation écrite du projet sur lequel l'association compte travailler
- le formulaire de demande dûment rempli

Notes et recommandations

- étant membre de l'AAPL ne donne pas automatiquement le droit à la location d'un Project Room
- profitez de la possibilité de visiter le bâtiment avant de faire la demande
- l'attribution des ateliers se fait selon les disponibilités
- veuillez prendre connaissance du contrat de location avant d'introduire votre demande

Les dossiers de candidature complets seront analysés par le conseil d'administration qui se basera sur la pertinence du projet dans le contexte du secteur culturel.

Nom de l'ASBL

Personne de contact

Adresse du siège social

NR. d'inscription au RCS

Téléphone

Courriel

Coordonnées bancaires

Code BIC

Assurance

] l'association déclare sur l'honneur la véracité des informations et l'exactitude des documents fournis pour la constitution du dossier de ma demande de mise à disposition d'un Project Room.

] l'association autorise le traitement et la conservation des données à titre personnel à des fins administratives.

Lieu et Date

Signature